

L'infirmière en entreprise

Différents modes d'exercice

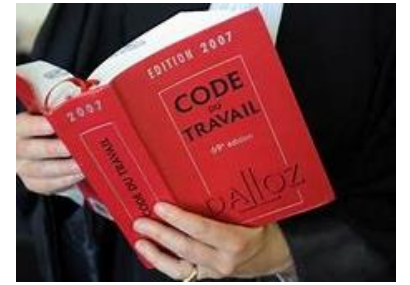
1/Service de santé au travail autonome ou inter entreprise

2/Personnel infirmier en entreprise: IDE est salariée de l'entreprise ou prestataire de service

3/ personnel infirmier au sein des services de santé au travail inter entreprise

Quelque soit le mode d'exercice, les missions, les règles de déontologie et l'indépendance des IDE sont définies par le code de la santé publique. L'IDE a des missions propres, et des missions confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits

IDE salarié ou prestataire de service: obligation de l'employeur



Code du travail rend obligatoire la présence d'une IDE en fonction de l'effectif de l'entreprise:

Pour l'industrie: 1 pour 200 à 800 salariés, et 1 de plus par tranche de 1000 salariés

Pour le tertiaire: 1 pour 50 à 1000 salariés, et 1 de plus par tranche de 1000 salariés

Entreprise moins de 200 salariés: à la demande du médecin du travail et du CE; si l'entreprise conteste, décision prise par l'inspecteur du travail après avis du médecin inspecteur du travail

IDE exerce sous l'autorité du médecin du travail (service autonome ou inter-entreprise)

IDE salarié ou prestataire de service: **les missions individuelles**



- accueil, écoute et orientation des salariés
- Prise en charge des urgences
- organisation et suivi des visites médicales dans l'entreprise, en appui du médecin du travail
- mise en pratique des soins infirmiers courants et d'urgence
- gestion administrative du service médical

IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives:**
Connaissance des conditions de travail, risques profession

Les conditions de travail recouvrent:

- La charge de travail
- L'environnement matériel et humain du poste de travail
- Le contenu de l'organisation de travail
- L'ensemble des faits, des circonstances qui constituent le cadre de travail

Des conditions de travail découlent les risques auxquels sont exposés les salariés, qu'ils physiques, chimiques, biologiques ou psychosociaux



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives:**
Connaissance des indicateurs de santé au travail



En interne:

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles déclarés; taux de fréquence et de gravité
- L'absentéisme dans l'entreprise: traduction de souffrance et de dysfonctionnement
- Le turn over
- Les restrictions d'aptitude formulées par le médecin du travail
- Les résultats des examens bio métrologiques

IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives:**
Connaissance des indicateurs de santé au travail

En externe:

- Les taux de fréquence et de gravité des AT par CTN
- Enquête EVEREST: évolution et relations en santé au travail
- Enquête SUMER: surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels

...

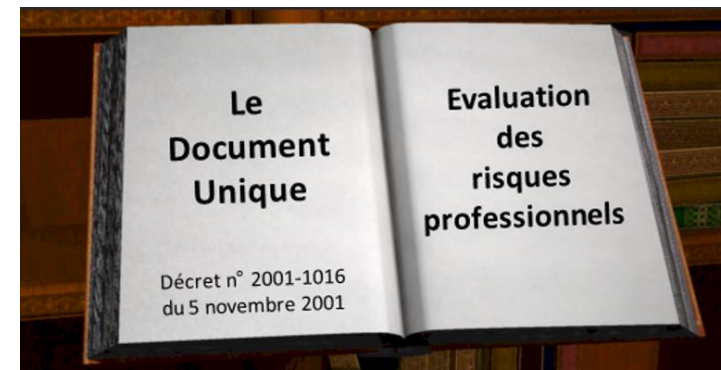


IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques (DUER) imposé par le code du travail

- Liste et hiérarchise tous les risques de l'entreprise
- Permet à l'employeur de définir les actions correctives prioritaires à mettre en place
- Permet de planifier la prévention
- DUER réévalué 1x/an, + chaque fois qu'une unité de travail a été modifié + après chaque accident

IDE évalue les RPS



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: évaluation des risques professionnels

L'analyse des accidents du travail et des événements indésirables:

- Enquête se fait sur le lieu de l'accident ou événement sous forme d'un débat ouvert et participatif
- Le plus rapidement possible
- Recueillir tous les éléments pour identifier la cause
- Objectif est de supprimer la cause afin de supprimer/réduire le risque

Méthodes: de l'arbre des causes, 5 pourquoi, ITAMAMI...



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: évaluation des risques professionnels

La métrologie

- Mesure des niveaux d'exposition aux paramètres physiques, chimiques, biologiques ou radiologiques.
- Vérification des obligations réglementaires (valeurs mesurées/ valeurs limites d'exposition)
- Mesures effectuées par des organismes agréés

IDE informe les salariés, oriente les prestataires..



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: évaluation des risques professionnels

Évaluation ergonomique du poste de travail

La méthode de l'évaluation consiste à filmer le poste de travail dans un premier temps. Ensuite à l'aide du logiciel Kinovea[®], les facteurs de risques biomécaniques et la charge de travail sont identifiés et retranscrits dans une feuille de calcul Excel[®] qui donnent les résultats de l'exposition. Dans cette feuille de calcul Excel[®] sont également intégrés les facteurs environnementaux, la conception du poste de travail, et l'organisation du travail

La méthode prend en compte les RPS



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la prévention des risques professionnels

Mises en place des actions correctives suite aux analyses effectuées

- Réduction du risque à la source
- Aménagement du poste de travail
- EPI



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la prévention des risques professionnels

Formation des salariés aux risques professionnels:

Plomb, rayonnements optiques artificiels, bruit, Rps, risque chimique, port de charges lourdes

Formation des salariés au sauvetage secourisme du travail



IDE salarié ou prestataire de service: les missions collectives: la prévention des risques professionnels



Signalisation du risque:

Obligatoire et faite par les panneaux d'interdiction, d'obligation, d'avertissement, les panneaux de sauvetage et de secours et les panneaux de lutte contre l'incendie.

Les symboles d'étiquetage des produits chimiques et la notice de poste informent les salariés des risques encourus lors de la manipulation de certains produits chimiques.

IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives:** la prévention des risques professionnels

Campagnes de préventions par affichage

- Affiches de l'INRS



FLASH d'information et de prévention sur les écrans de télévisions

- Lors de la survenue d'un AT
- Lors du constat d'une dérive par rapport à la sécurité

IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi

- Connaissance de la pyramide des âges
- Connaissance de catégories socio-professionnelles
 - Ingénieurs et cadres
 - Techniciens et agents de maîtrise
 - Employés
 - Ouvriers
 - Voyageurs représentants placiers

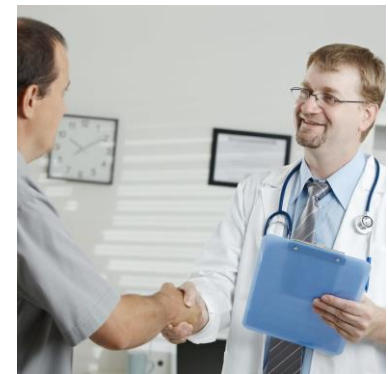


IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi

Les aptitudes médicales et les restrictions d'aptitudes en fonction :

- du vieillissement de la population
- Des maladies chroniques
- De l'usure suite à une exposition prolongée aux risques

Ces 3 éléments peuvent générer un handicap



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi

Le handicap et le maintien en emploi

- Loi 2005-102: égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Obligation d'emploi de travailleurs handicapés: 6% de l'effectif total pour toute entreprise de plus de 20 salariés
- Prévention de désinsertion professionnelles des personnes en situation de handicap



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi

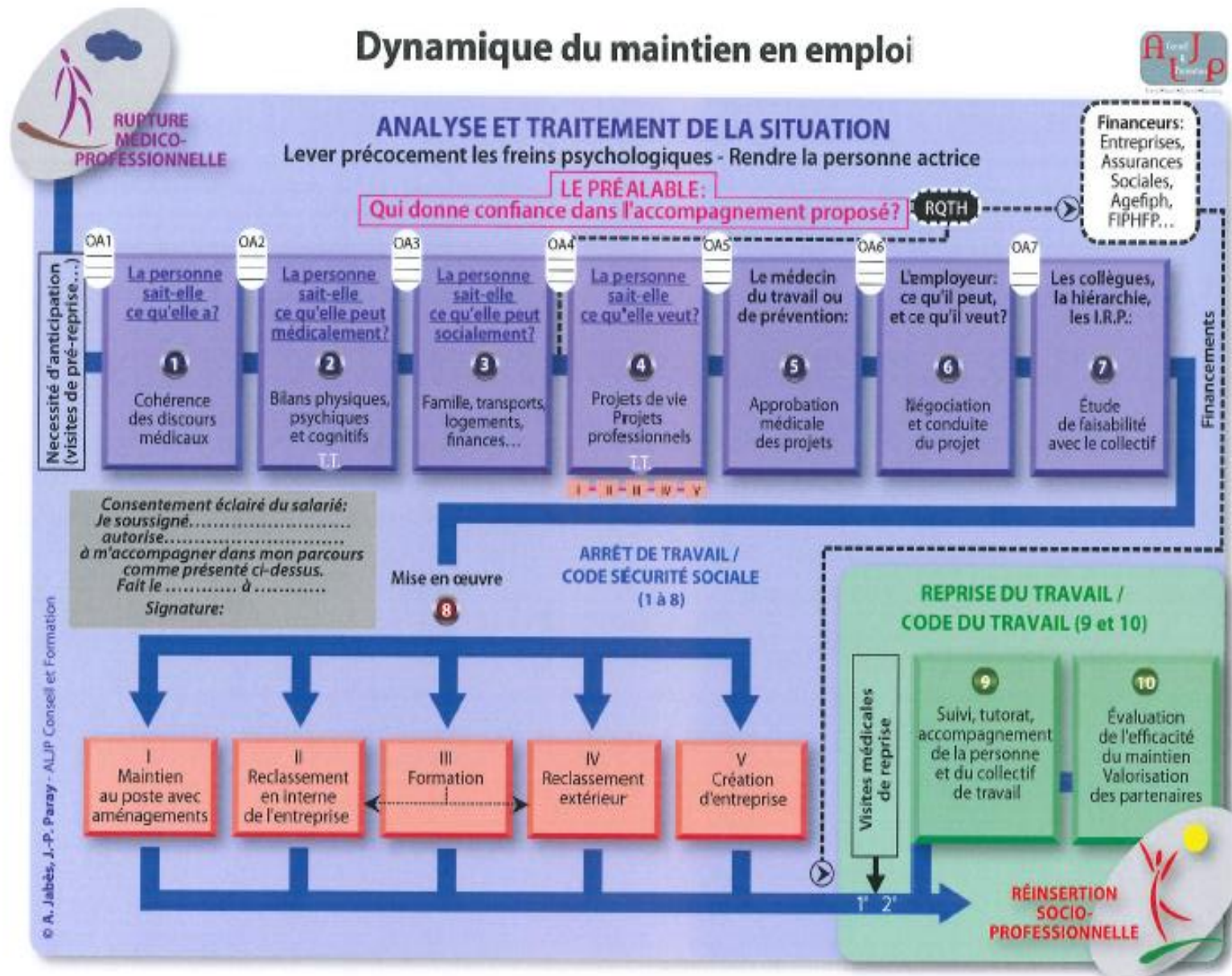
Création d'une cellule de maintien en emploi

- Situations individuelles
- Situations collectives

Objectif: créer une dynamique du maintien en emploi



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: la gestion des populations et le maintien en emploi

Cette dynamique du maintien en emploi actionne les leviers de la prévention:

- Primaire: aménagement du poste de travail
- Secondaire: la formation
- Tertiaire: rester en contact avec le salarié, visite médicale de pré reprise



IDE salarié ou prestataire de service: **les missions collectives**: promotion et éducation pour la santé

Santé publique:

- Les addictions
- L'équilibre alimentaire
- Le mélanome
- Crise sanitaire, covid 19



IDE salarié ou prestataire de service: incitation des travailleurs à participer à la santé publique

- Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière
- Don du sang
- Autre action en faveur de la santé:

Lors de la journée « portes ouvertes », différentes petites activités payantes ont été organisées par le comité « cool site » dont je fais partie. La somme d'argent ainsi récoltée a été reversée intégralement à l'association française du syndrome d'Angelman.



IDE salarié ou prestataire de service: formation continue

- Licence santé au travail (361 Heures de formation)
- Formation aux risques et aux méthodes d'évaluation
- Formation à la méthodologie du MDE
- MAC formateur SST
- AFGSU
- Séminaires de formation qui abordent les thèmes de santé publique: addictions, sommeil, alimentation, mélanome...
- Autoformation: digitalisation, cybersécurité, principes de responsabilité, développement durable, culture du respect, valeurs fondamentales de l'entreprise....



IDE salarié ou prestataire de service: le travail en réseau

Partenariat en interne:

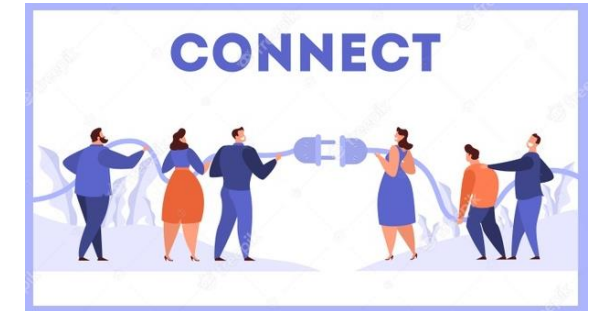
- Service sécurité
- Service RH
- Membres de la CSSCT
- Tous les managers et TL de l'entreprise
- DST de =SE= et toute l'équipe de santé au travail



IDE salarié ou prestataire de service: le travail en réseau

Partenariat en externe:

- Les services de santé au travail: médecins ,assistantes, IPRP
- Le SMUR, les pompiers
- Les médecins généralistes ou spécialistes de la région
- La pharmacie
- Le laboratoire d'analyse médicales
- Les hôpitaux
- MDPH, SAMETH, CAP EMPLOI, AGEFIPH
- Les différents organismes: CARSAT, CPAM, ARS, INRS, INPES
- Les fournisseurs de matériel
- Société pour l'élimination des DASRI



Missions des SPST



- Les services de prévention et de santé au travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.
- Le rôle du [médecin du travail](#) est exclusivement préventif. Il surveille leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé, ainsi que tout risque manifeste d'atteinte à la sécurité des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail.
- Les missions sont exercées par les médecins du travail en toute indépendance et par les équipes pluridisciplinaires. Ils mènent leurs actions en coordination avec les employeurs, et les membres du comité social

Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

Missions des SPST

- Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- Apportent leur aide à l'entreprise, de manière pluridisciplinaire, pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels ;
- Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail, en tenant compte le cas échéant de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- Accompagnent l'employeur, les travailleurs et leurs représentants dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise ;
- Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels et de leur âge ;
- Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- Participent à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des [actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive](#) et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail, dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

IDE au sein des services de prévention et de santé au travail



L'infirmier est recruté après avis du ou des médecins du travail. Les missions de l'infirmier sont exclusivement préventives, à l'exception des situations d'urgence.

Les SPST ont l'obligation de mettre en place une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de santé au travail composées de médecin du travail, collaborateur médecin, interne en médecine du travail, IPRP, psychologue, dans lesquelles doit être recruté au moins un infirmier par équipe.

Sur la base de protocoles écrits par le médecin du travail l'infirmier peut:

- Réaliser les visites d'information et de prévention, ainsi que leurs renouvellements dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés ;
- Réaliser les visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel renforcé

Cf « suivi individuel de l'état de santé des salarié »